

## LES GRANDES ÉTAPES EN UN CLIN D'ŒIL

Les Crous



1.

### LANCEMENT DE LA PROCÉDURE

de demande de bourse  
et/ou de logement

Vous



### DÈS LE 15 JANVIER CONNECTEZ-VOUS ET IDENTIFIEZ-VOUS : [etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)

Saisissez en ligne les données  
fiscales de votre famille figurant  
sur l'avis fiscal 2016 (revenus 2015).

2.

### ENVOI DU DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT



### SOUS 48 HEURES RÉCEPTION DU DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT

sur votre adresse e-mail.

3.



### SOUS 8 JOURS RENOI DU DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT ET DES PIÈCES RÉGLEMENTAIRES

Vérifiez, modifiez, complétez votre  
Dossier. Imprimez-le et retournez-le  
dûment signé avec la totalité des  
pièces justificatives demandées, selon  
les instructions fournies.

Les Crous



### ÉTUDE ET DÉCISION D'ATTRIBUTION

4.

Les Crous envoient une  
notification par e-mail  
indiquant les décisions  
d'attribution conditionnelle\* ou  
de rejet de votre demande de  
bourse et/ou de logement.  
Le calcul se base sur le barème  
en vigueur au moment  
de la saisie.

vous



### N'OUBLIEZ PAS

Les Crous prennent en compte le  
changement de situation financière.  
« En cas de changement durable et  
notable de la situation de l'étudiant ou  
de sa famille, un nouvel examen du  
dossier peut être effectué par Les Crous  
en fonction des justificatifs fournis par  
l'étudiant, à l'appui de sa demande  
de révision. »

5.



### FIN AOÛT - DÉBUT SEPTEMBRE VOTRE FUTUR ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CONFIRME AU CROUS VOTRE INSCRIPTION.

### ⚠ À NOTER

La notification conditionnelle de  
bourse doit être obligatoirement  
présentée à votre établissement lors  
de votre inscription.

Si vous changez d'établissement  
d'enseignement et d'académie,  
fournissez le justificatif d'inscription de  
votre nouvel établissement au Crous  
qui gère actuellement votre dossier.  
Il fera suivre ce dernier au Crous  
concerné.

### BONNE PRATIQUE

FAITES VALIDER VOTRE  
INSCRIPTION DANS UN  
ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR. POUR CELA, IL FAUT  
PRÉSENTER LA NOTIFICATION  
LORS DE VOTRE INSCRIPTION  
AU SERVICE DE SCOLARITÉ DE  
L'ÉTABLISSEMENT.  
CE DERNIER TRANSMETTRA  
INFORMATIQUEMENT AU CROUS  
LES DONNÉES CORRESPONDANTES  
À VOTRE INSCRIPTION.